

## AVIS D'APPEL A PARTENARIAT – VILLE DE GRASSE

Visible sur le site de la Ville de Grasse <https://www.grasse.fr>

et sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr>

### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE PARTENARIAT :

**Pouvoir adjudicateur** : Ville de Grasse – Place du petit Puy - 06130 GRASSE FR – SIRET 21060069800018 - [marches.publics@ville-grasse.fr](mailto:marches.publics@ville-grasse.fr) - Code NUTS : FRL03 - <https://www.marches-securises.fr>

### OBJET : MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

#### DESCRIPTIF DE L'APPEL A PARTENARIAT :

L'appel à partenariat a pour objet de faciliter l'accès à une mutuelle santé, à adhésion facultative, ouverte à tous les administrés de la Ville de Grasse sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résidents de la commune.

Dans cette démarche, la Ville de Grasse joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire. En aucun cas elle intervient dans le contrat signé entre la mutuelle et les adhérents.

En effet, la Ville de Grasse n'aura aucun rapport financier ni avec le candidat retenu, ni avec les adhérents.

Le partenariat sera formalisé par la signature d'une convention entre les parties prenantes (Ville de Grasse et l'organisme de mutuelle). Elle prendra effet au moment de la signature pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour 1 x 3ans Cette convention fera l'objet d'une évaluation annuelle partagée entre les parties.

#### MODALITES DE PARTICIPATION :

**Les modalités de sélection sont présentes dans le cahier des charges correspondant à cet appel à partenariat et qui est téléchargeable sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>. Les candidats devront également répondre sur cette plateforme.**

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

- Être le représentant d'une structure mutuelle habilitée à proposer des contrats de mutuelle complémentaire santé ;
- Remplir les conditions fixées dans le dossier.

#### LES CRITERES RETENUS POUR LE JUGEMENT DES DOSSIERS SONT :

- Rapport entre qualité des différents niveaux de garanties et tarifs proposés. Une attention particulière sera apportée à la prise en charge des problématiques dentaires, oculaires et auditives. Accès possible à tous sans critères de restriction (âge, état de santé...). **70 %**
- Eléments de communication auprès de la population, transmission d'éléments d'évaluation de l'action. **10 %**
- Moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les adhérents (organisation de permanence, localisation des locaux) **20 %**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 25/04/2025 à 12h00**

**DATE D'ENVOI DE L'APPEL A LA PUBLICATION : 02/04/2025**